



## **COLLOQUE NATIONAL NELSON MANDELA**

**CNE-MINRESI du 05 au 06 septembre 2018**

### **Entre risques naturels et environnementaux : la nécessité d'une justice environnementale pour les populations côtières camerounaises.**

MBEVO FENDOUNG Philippes : Université de Yaoundé I, Doctorant au CRFD-SHSE, Département de Géographie. BP S/c 30 464 Yaoundé Cameroun. E-mail : [phijippesmbevo@yahoo.fr](mailto:phijippesmbevo@yahoo.fr)

VOUNDI Eric : Université de Yaoundé I, Doctorant au CRFD-SHSE, Département de Géographie. BP S/c 30 464 Yaoundé Cameroun. E-mail: [eric.voundi@yahoo.fr](mailto:eric.voundi@yahoo.fr)

#### **RESUME**

Le concept de justice environnementale a émergé aux Etats Unis au début des années 1980 en lien avec la lutte pour l'égalité raciale. C'est ainsi qu'il va embraser le monde en prenant en compte les différentes formes d'inégalités environnementaux qui existent. Au Cameroun, les populations littorales se trouvent comme piégées entre les risques environnementaux dus aux facteurs naturels (érosion côtière, inondations, vents violents, volcanisme, salinisation...) mais aussi aux actions anthropiques (pollution marine, agroindustrielle à la montée des maladies épidémiques et autres). Pour une meilleure maîtrise de ces bouleversements environnementaux infligeant, il faut une intervention au niveau local (Duru-Bellat, 2015). Dans ce contexte marqué par de grands maux environnementaux (pollution de l'air, de l'eau, raréfaction des ressources naturelles...), il faut un mécanisme de justice réparatrice, pour le salut de l'humanité (Delvrève & candau, 2015). Les populations côtières camerounaises, qui ne sont en aucun cas responsables de ces bouleversements environnementaux, vivent sous leurs menaces permanentes. La nécessité de mettre sur pied un mécanisme de justice susceptible de rétablir la paix entre ces populations et leur environnement s'impose, afin limiter les conséquences de ces phénomènes et profiter de ses opportunités. Le schème d'acteurs doit être établi pour cette écojustice (Renouard, 2015). Actuellement, les autorités locales mènent des actions notoires pour régler les litiges liés à l'accès aux ressources, à leur contrôle et à leur utilisation. À Cap Cameroun par exemple, chaque samedi, le chef de Canton règle les litiges opposant les membres de la communauté (Mbevo, 2016). L'objectif de cette recherche est de proposer les mécanismes à envisager pour établir cette justice environnementale en faveur des populations vivant sur le territoire littoral camerounais. Pour y parvenir, une analyse et caractérisation de ces différents risques à l'œuvre sur cet espace est faite à la lumière de la littérature existante, des outils d'analyse spatiale et des enquêtes de terrain. Des entretiens sont menés avec les populations pour comprendre leurs attentes.

**Mots-clés :** risques naturels et environnementaux, justice environnementales populations côtières camerounaises.

## **Bibliographie**

Renouard C., 2015. L'affaire de tous. Libéralisme et théorie de la justice sociale et écologique. In « Enjeux environnementaux, protection sociale et inégalités sociales ». Edition *revue française des affaires sociales*. Pp 13-28

Duru-Bellat M., 2015. Moins d'inégalités pour un monde viable. In « Enjeux environnementaux, protection sociale et inégalités sociales ». Edition *revue française des affaires sociales*. Pp 33-50.

Delvèze V. & Candau J., 2015. Inégalités intra et intergénérationnelles à l'aune des préoccupations environnementales. . In « Enjeux environnementaux, protection sociale et inégalités sociales ». Edition *revue française des affaires sociales*. Pp 79-98.

Mbevo Fendoung, P. (2016). Analyse de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation aux changements climatiques en zone côtière camerounaise : cas de Cap Cameroun dans l'arrondissement de Douala 6e mémoire de Master en géographie, Univ Yaoundé1, 173p.